

Suite de la page 47.

Un pas de plus, après le feu vert donné par la C.G.T. à la présence, au cortège du 1^{er} mai, d'une trentaine de dissidents exilés en France et sa participation — aux côtés de la C.F.D.T., de la F.E.N. et de F.O. — à la conférence de presse donnée récemment à Paris en soutien au « syndicat libre » soviétique par des ouvriers opposants des pays de l'Est.

L'un de ces ouvriers, le Roumain Vasile Paraschiv, sorti de son pays au mois de novembre 1977 avec un visa touristique régulier, s'est vu refuser, le 30 avril dernier, le droit de revenir dans sa patrie, où vivent sa femme et ses enfants. Ce n'est pas seulement de son travail qu'il a été privé, mais aussi — de fait — de sa nationalité. Un autre cas qui devrait intéresser la C.G.T. : celui de Sanda Gheorghiu, renvoyée il y a quinze jours du poste de professeur d'italien qu'elle occupait à Bucarest depuis sept ans ; elle avait voulu déposer, avec son mari, André, une demande d'émigration définitive. Une demande en théorie parfaitement légale en Roumanie.

Viol : les rôles renversés

« N'acceptez-vous que les femmes violées mortes, réduites à l'état de cadavre ? Vous faut-il des violées honorables ? » En invectivant de la sorte le président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence, Gisèle Halimi a posé à la justice une question essentielle. Car il y avait bien, dans la salle d'audience, cinq accusés. Les trois violeurs, bien sûr, Serge Pétrilli, Guy Roger et Albert Mougialis, ce qui est normal ; et leurs deux victimes : Anne Tonglet et Aracelli Castellano, ce qui l'est moins.

La responsabilité des trois hommes ne faisait pourtant aucun doute, bien qu'il aient tous choisi de plaider non coupables. Les jeunes femmes, Belges, avaient bien été battues, puis « percées » — comme on dit dans le Midi —, le 21 avril 1974, dans la calanque de Morguiou, à Marseille, où elles avaient planté leur tente. Aracelli, enceinte à la suite de ces cinq heures de violences, se fera avorter à Bruxelles, le 23 septembre suivant. L'une et l'autre, au dire des

ON EN PARLERA DEMAIN

Bossu - Sygma



Leonid Brejnev avec Helmut Schmidt, à Bonn

médecins et de leurs proches, ont été, sont toujours, sous l'effet d'un choc effroyable. Le psychiatre qui les a examinées après l'agression assure les avoir trouvées « en danger de

mort... Quelque chose s'est éteint en elles ce soir-là : le sentiment de leur valeur personnelle, de leur identité, et elles sont aujourd'hui dans un état d'anxiété permanente ».

Une affaire limpide, en somme. Mais parler du viol, ce tabou, dérange. Les hommes surtout, et ceux qui ont à juger au même titre que les autres. Comme si la souillure infligée aux victimes les rendait eux-mêmes impurs... D'insinuations en insinuations, de questions en questions, ils en sont ainsi arrivés, au procès d'Aix-en-Provence, à renverser les rôles. Anne et Aracelli se sont installées dans un coin discret ? Elles devaient chercher l'aventure ? Elles se sont défendues en portant des coups de marteau à leurs agresseurs ? Elles sont violentes. Puis elles ont abandonné la lutte et se sont laissées faire ? Elles étaient peut-être consentantes. Enfin, elles sont homosexuelles. Cette immoralité ne justifie-t-elle pas que des hommes puissent les violer ?

Pendant les deux journées d'audience, les incidents ont succédé aux incidents, les violences aux violences. Gisèle Halimi avait voulu faire du tribunal une tribune. Ses collaboratrices et elle-même ont été giflées et conspuées. Leurs témoins, Pierre Emmanuel, Florence d'Harcourt, Gisèle Moreau, Arlette Laquiller, ont été empêchés par le président de prendre la parole. Seul le professeur Minkovski a pu se faire entendre : « Le viol, c'est la personnalité humaine foulée aux pieds, avec l'accord tacite d'une partie de la société... »

Au-delà du président, des avocats et des amis des accusés, les jurés ont montré qu'ils refusaient cette complicité : Serge Pétrilli a été condamné à six ans de prison. Guy Roger et Albert Mougialis à quatre ans de réclusion.

Demeure une autre question essentielle : la prison est-elle la bonne solution ?

Brejnev chez Schmidt

Entre Bonn et Moscou il y a toujours, trente-trois ans après la guerre, huit ans après le traité germano-soviétique signé par Willy Brandt, des dizaines de divisions blindées et des milliers d'ogives nucléaires. Fondamentalement, rien n'a changé, et l'arrivée en Allemagne fédérale du plus haut responsable du Kremlin ne peut, en aucun cas, s'interpréter comme une visite de routine. Pourquoi Brejnev — fatigué, les

SANTE

L'amiante qui tue

Le ministre américain de la Santé, Joseph Califano, lance actuellement une campagne d'information sans précédent à l'intention d'environ dix millions d'Américains : ceux-ci sont avertis que de 42 à 51 % d'entre eux risquent de mourir de cancer pour avoir travaillé au contact de l'amiante, ne serait-ce que pendant quelques semaines, entre 1943 et aujourd'hui.

La campagne d'information s'adresse en particulier aux ouvriers ou anciens ouvriers du bâtiment, de l'industrie de l'automobile et des chantiers navals, sur lesquels quatre millions et demi d'Américains ont travaillé pendant la dernière guerre.

Outre des conférences de presse,

la campagne d'information comprend des lettres individuelles à chacun des quatre cent mille médecins des Etats-Unis, au sujet des dangers de l'amiante, présenté comme « une des substances les plus redoutables et les plus insidieuses que l'on puisse rencontrer sur les lieux de travail ».

Selon les travaux du professeur Irving Selikoff, qui servent de base à la campagne d'information, de 20 à 25 % des ouvriers exposés à l'amiante meurent d'un cancer du poumon, de 7 à 10 % d'un mésothéliome (cancer de la plèvre) et 8 ou 9 % d'un cancer du tube digestif. Les fumeurs courent un risque trente fois plus élevé que les non-fumeurs, et l'un des buts de la campagne est

d'inciter les personnes exposées — même celles qui n'ont travaillé en milieu pollué que pendant un mois de leur vie — à cesser de fumer et à se soumettre à un examen médical.

Les cancers liés à l'amiante n'apparaissent que de quinze à trente-cinq ans après inhalation (ou ingestion) des fibres microscopiques qui constituent cette matière minérale. Selon le ministre américain, il n'existe « pas de domaine où les risques soient aussi grands et où, par conséquent, nous ayons une aussi grande obligation morale à veiller à l'information des gens ».

Cette campagne offre un contraste intéressant avec l'inertie et le secret administratifs qui continuent de prévaloir à ce sujet en France : il n'existe pas de carte des entreprises utilisatrices d'amiante ; pas de recensement systématique des immeubles où l'amiante a été appliquée se-

lon un procédé (le flocage mou) maintenant interdit ; pas d'information du corps médical et de la population ni de recensement des ouvriers qui — notamment sur les chantiers navals, chez Ferodo, dans le bâtiment, dans le métro et au Centre universitaire Jussieu, à Paris — ont été ou continuent d'être exposés à la poussière d'amiante.

Pour être indirecte, l'efficacité de la campagne d'information lancée aux Etats-Unis n'en est pas moins grande : les utilisateurs d'amiante se trouvent désormais soumis à la pression et à la vigilance de la population (syndicats ouvriers et associations de résidents, notamment), ce qui est sans doute beaucoup plus efficace que les confidentielles consignes administratives dont l'administration n'a guère les moyens d'assurer l'exécution.

MICHEL BOSQUET